

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGAIS – MALEPERE »

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 05 avril 2024

OBJET : Approbation des nouveaux statuts du SMICTOM de l'ouest audois

L'An deux mille vingt quatre

Le cinq avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A, la salle des Halles à Bram

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Françoise RODE.

Avant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Magali FRECHENGUES à Alain ROUQUET, Maryse LALA LAFFONT à Serge SERRANO.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SMICTOM de l'ouest audois n° 20240004 du 12 mars 2024

Vu la délibération du SMICTOM de l'ouest audois n° 20240005 du 12 mars 2024

Vu les nouveaux statuts du SMICTOM de l'ouest audois

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20240405-D202404_24-DE

Monsieur VIOLA expose au conseil communautaire qu'à la demande de la Préfecture, il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la modification des statuts du SMICTOM de l'ouest audois afin de prendre en compte l'intégration des communes de Belflou, Cumiès, Fajac-La-Relenque, Gourvieille, La Louvière Lauragais, Marquein, Mayreville, Molleville, Montauriol, Payra-sur-l'Hers, Peyrefitte-sur-l'Hers, Saint-Michel-de-Lanès, Sainte-Camelle, et Salles-sur-l'Hers ainsi que le transfert d'un agent de la CCCLA Equivalent à Temps Plein.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte la modification des statuts (en annexe)

APPROUVE l'intégration des communes de Belflou, Cumiès, Fajac-La-Relenque, Gourvieille, La Louvière Lauragais, Marquein, Mayreville, Molleville, Montauriol, Payra-sur-l'Hers, Peyrefitte-sur-l'Hers, Saint-Michel-de-Lanès, Sainte-Camelle, et Salles-sur-l'Hers au SMICTOM de l'ouest audois

APPROUVE le transfert d'un agent de la CCCLA Equivalent à un Temps Plein au SMICTOM de l'ouest audois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 08/04/24 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 10/04/24

Le Président

